

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 28 juin 2023*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOUT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS

**DEL/2023/SP/70**  
**OXYG'HEM 2023**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**  
**A L'ASSOCIATION « Vaincre la mucoviscidose »**

Fête sportive et populaire, Oxyg'Hem est également un grand moment de solidarité. Chaque année, une association à but humanitaire ou social est marraine d'Oxyg'Hem.

Le principe est de reverser 1€ par coureur inscrit. L'association « Vaincre la Mucoviscidose » a été retenue pour la 26<sup>ème</sup> édition d'Oxyg'Hem. Cette association a pour objet principal de soutenir les actions de recherche contre cette maladie génétique qui touche les voies digestives et respiratoires. Cette association est reconnue d'utilité publique.

Pour sa 26<sup>ème</sup> édition qui s'est déroulée le jeudi 18 mai, 1 565 coureurs étaient inscrits. Ce qui correspond à une somme de 1 565 €.

Cependant, cette année, certains participants, qui se sont inscrit en ligne, ont manifesté un intérêt tout particulier pour l'association « Vaincre la Mucoviscidose » et ont versé des sommes complémentaires pour un montant de 256 €.

Il sera donc versé à cette association une subvention globale de 1 821 €.

Vu l'avis conforme de la commission mixte Sports - Culture, Animation et Vie Associative du 7 juin 2023,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 821 € à l'association « Vaincre la mucoviscidose ».

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

